

Les institutions européennes

Institutions et autres organes de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) n'est pas une fédération à l'instar des États-Unis d'Amérique. Elle n'est pas davantage une organisation strictement intergouvernementale sur le modèle des Nations unies. En réalité, elle est unique, une création « sui generis ». Ses États membres restent des nations souveraines et indépendantes qui ont choisi de transférer certaines compétences. Ils exercent leur souveraineté en commun pour acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.

Le partage de la souveraineté signifie, dans la pratique, que les États membres délèguent une partie de leurs pouvoirs de décision aux institutions communautaires qu'ils ont mis en place, de sorte que les décisions sur certains thèmes d'intérêt commun peuvent être arrêtées par un processus démocratique au niveau européen.

Le [système décisionnel](#) européen en général, et la [procédure de codécision](#) en particulier, associent les trois institutions principales:

- le [Parlement européen \(PE\)](#), qui représente les citoyens européens et dont les membres sont élus au suffrage universel direct;
- le [Conseil de l'Union européenne](#), qui représente les États membres; et
- la [Commission européenne](#), qui a pour mission de défendre les intérêts de l'Union dans son ensemble.

Ce « triangle institutionnel » définit les politiques et arrête les actes législatifs qui s'appliquent dans toute l'UE. En principe, il appartient à la Commission de proposer de nouveaux actes législatifs européens et de les mettre en œuvre, mais au Parlement et au Conseil de les adopter. La Commission et les États membres se chargent ensuite de les appliquer, et la Commission veille à leur respect.

Deux autres institutions jouent un rôle essentiel: la [Cour de justice](#) veille au respect du droit communautaire et la [Cour des comptes](#) contrôle le financement des activités de l'Union.

Les pouvoirs, compétences et responsabilités de ces institutions, ainsi que les règles et procédures qui les régissent font l'objet des traités fondateurs, qui constituent la base juridique de tous les actes de l'Union. Ils définissent les règles et les procédures que les institutions de l'UE doivent observer. Ces traités sont adoptés par les chefs d'État ou de gouvernement des États membres et sont ensuite ratifiés par leurs parlements.

Outre ses institutions, l'UE compte plusieurs autres organes dont le rôle est spécialisé:

- le [Comité économique et social européen](#) représente la société civile, le monde patronal et celui des syndicats de salariés;
- le [Comité des régions](#) représente les autorités régionales et locales;;
- la [Banque européenne d'investissement](#) finance les projets d'investissement de l'UE et aide les petites et moyennes entreprises par le biais du [Fonds d'investissement européen](#);
- la [Banque centrale européenne](#) est responsable de la politique monétaire européenne;
- le [Médiateur européen](#) examine les plaintes à l'encontre des institutions ou organes de l'UE, pour mauvaise administration;
- le [Contrôleur européen de la protection des données](#) a pour mission de protéger les données personnelles relatives à la vie privée des Européens;
- l'[Office des publications officielles des Communautés européennes](#) publie toutes sortes d'informations à propos de l'UE;
- l'[Office européen de sélection du personnel](#) recrute le personnel des institutions et autres organes de l'UE.
- l'[École européenne d'administration](#) a pour mission d'organiser des formations pour le personnel de l'UE dans certains domaines spécifiques.

De surcroît, des [agences spécialisées](#) ont été créées pour remplir certaines missions techniques, scientifiques ou administratives.

Institutions de l'UE


Le Parlement européen

Le Parlement européen (PE) est élu par les citoyens de l'Union européenne et ses membres, les députés européens, représentent leurs intérêts.

 Pour en savoir plus...

Le Conseil de l'UE

Le Conseil est le principal organe de décision de l'UE. Il représente les États membres de l'UE, et un ministre issu de chaque gouvernement national participe à ses réunions.

 Pour en savoir plus...

La Présidence du Conseil

La présidence (tournante) du Conseil change tous les six mois. En d'autres termes, chaque pays de l'UE s'occupe à tour de rôle de l'ordre du jour du Conseil et préside l'ensemble des réunions pendant six mois. Il facilite les décisions législatives et politiques et recherche des compromis entre les États membres.

 Pour en savoir plus...

La Commission européenne

La Commission est l'institution politiquement indépendante des gouvernements nationaux, qui représente et défend les intérêts de l'UE dans son ensemble. Elle élabore les propositions de nouvelles lois européennes, qu'elle soumet au Parlement européen et au Conseil.

 Pour en savoir plus...

La Cour de justice

Elle a pour tâche d'assurer que la législation de l'UE est interprétée et appliquée uniformément dans tous les États membres, de manière à assurer la sécurité juridique et la primauté du droit pour tous. Elle évite, par exemple, que les cours et tribunaux nationaux se prononcent en ordre dispersé à propos d'une même affaire.

 Pour en savoir plus...

La Cour des comptes européenne

Son travail consiste à vérifier que la totalité des ressources financières de l'Union, qui viennent des contribuables, ont été perçues correctement; elle contrôle si les dépenses de l'UE sont légales, faites au moindre coût et pour l'objectif auquel elles sont destinées. La Cour est habilitée à interroger n'importe quelle personne ou organisation en contact avec les fonds de l'Union européenne.



Travailler au sein d'une institution européenne ? Oui, c'est possible

mai 30th, 2008, Author: Rédaction, Categories: [Candidats](#), [General](#)



Travailler pour l'Europe ! C'est votre objectif ? Désirez vous travailler au sein d'une des nombreuses institutions européennes ? Les prestigieuses institutions comme la Commission européenne, le Parlement, le Conseil européen, la Cour de justice de Communauté européenne et d'autres organes peuvent vous recruter en tant que fonctionnaire communautaire. Et Oui! Pour beaucoup d'entre vous l'Europe peut paraître inaccessible, un rêve de plus, un Everest inconquis ... ou un vrai cauchemar. Mais en vérité c'est possible pour tous les français et françaises ayant des droits civiques, le bac et pour certains niveaux la qualification demandée. Les modalités d'admission ne sont guère différentes de ce qu'elles sont pour entrer dans la fonction publique française. Les institutions recrutent par voie de concours organisés tout au long de l'année.

Les places sont bien évidemment limitées. Les concours sont repartis selon les niveaux, 5 en tout.

Le niveau « A » est le plus haut niveau regroupant les administrateurs et le personnel des ressources humaines.

Le niveau en dessous « LA » est destiné aux linguistes et aux linguistes-juristes (c'est-à-dire les linguistes ayant des connaissances juridiques).

Pour les niveaux B, C et D ils faut que vous ayez le bac, des études secondaires et une expérience professionnelle.

Suite aux concours vous êtes embauchés en CDI ou en CDD. Cela dépend de la disponibilité des postes.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site suivant:

http://europa.eu/epso/index_fr.htm. Vous y retrouverez également tout information supplémentaire concernant les dates et la préparation des concours, les conditions d'admission et les actualités de la communauté.

Vous avez également la possibilité de postuler pour effectuer un stage au sein de la communauté européenne. Pour cela vous pouvez vous renseigner sur les sites du Bureau de stages de chaque institution ou bien sur le site ci-dessus. (http://europa.eu/epso/index_fr.htm).

Enfin, quelques liens qui vous seront utiles pour mieux connaître l'Europe, ses institutions et ses activités:

- http://europa.eu/index_fr.htm- le site officiel de l'Union européenne
- <http://www.ecb.eu/ecb/html/index.fr.html>- la Banque centrale européenne
- http://ec.europa.eu/index_fr.htm- la Commission européenne
- http://publications.europa.eu/official/index_fr.htm- le Journal officiel de l'Union européenne
- www.eib.org/jobs – vous y retrouverez les offres d'emploi dans les institutions européennes

Bienvenue en Europe!

- **Sites web des institutions européennes**
 - [Parlement européen](#)
Les membres du Parlement européen (députés européens) sont élus directement par les citoyens tous les cinq ans
 - [Conseil de l'Union européenne](#)
Les ministres des États membres se réunissent pour débattre des textes législatifs qu'ils adopteront conjointement avec le Parlement
 - [Commission européenne](#)
Les commissaires, nommés pour cinq ans, proposent des textes législatifs et veillent à leur bonne application dans toute l'UE. La Commission et ses fonctionnaires travaillent dans l'intérêt de l'Union européenne.
 - [Cour de justice des Communautés européennes](#)
Juridiction chargée de statuer sur l'application du droit communautaire
 - [Cour des comptes européenne](#)
Assure le contrôle du financement des activités de l'UE
 - [Médiateur européen](#)
Le Médiateur traite les plaintes pour mauvaise administration visant les institutions et organes de l'UE
 - [Contrôleur européen de la protection des données](#)
Veille au respect de la législation sur la protection des données à caractère personnel
- **Organismes financiers**

- [Banque centrale européenne](#)
Responsable de la politique monétaire européenne
- [Banque européenne d'investissement](#)
Finance des projets d'investissement européens
- [Fonds européen d'investissement](#) ^{en}
Soutien aux petites et moyennes entreprises
- **Organes consultatifs**
 - [Comité économique et social européen](#)
Représente la société civile, les employeurs et les travailleurs
 - [Comité des régions](#)
Représente les autorités régionales et locales
- **Organes interinstitutionnels**
 - [Office des publications de l'Union européenne](#)
Publie la documentation de l'UE
 - [Office européen de sélection du personnel](#)
Recrutement du personnel des institutions et autres organes de l'UE
 - [École européenne d'administration](#)
Propose des formations au personnel des institutions européennes
- **Agences de l'Union européenne**
 - [Politique étrangère et de sécurité commune](#)
Agences chargées d'exécuter certaines tâches techniques, scientifiques et administratives
 - [Coopération policière et judiciaire en matière pénale](#)
Ces agences aident les États membres de l'UE à coopérer dans la lutte contre la criminalité organisée internationale
 - [Autres domaines d'action](#)
Agences «communautaires»
 - [Agences exécutives](#)
Agences établies pour gérer les programmes de l'UE
 - [Agences et organes EURATOM](#)
Créés pour servir les objectifs de la Communauté européenne de l'énergie atomique
 - [Institut européen d'innovation et de technologie \(EIT\)](#) ^{en}
Réunit les meilleures ressources scientifiques, commerciales et éducatives pour stimuler la capacité d'innovation de l'Union
- [Élaboration de la législation européenne](#)
Présentation du rôle des principales institutions dans l'élaboration de la législation